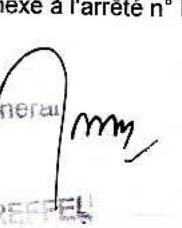


Direction Départementale des Territoires
Service Risques Energie Construction
Urbanisme et Prévention des Risques


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vu pour être annexé à l'arrêté n° DDT/SREC 2010-006 du
04 AOÛT 2010


LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Commune de
ANCY-SUR-MOSELLE

PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAIN

PRESRIPTION A.P. du06 juin 1985
ENQUETE PUBLIQUE du01 juin au 30 juin1989
APPROBATION A.P. du25 mai 1989

1 MODIFICATION
PRESRIPTION A.P. du01 septembre 1998
ENQUETE PUBLIQUE du23 février au 15 mars1 1999
APPROBATION A.P. du26 juillet 1999

2 MODIFICATION
PRESRIPTION A.P. du15 octobre 2009
ENQUETE PUBLIQUE du07 juin au 07 juillet 2010
APPROBATION A.P. du

ECHELLE 1/5000

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Rmt

ZONE ROUGE - RISQUE FORT
→ INCONSTRUCTIBLE

Omt1

ZONE ORANGE N1 - RISQUE ELEVE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE

Omt2

ZONE ORANGE N2 - RISQUE MOINDRE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)

Omt3

ZONE ORANGE N3 - RISQUE FAIBLE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS PREALABLE

INONDATIONS

Ri

ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE
ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES
→ INCONSTRUCTIBLE

Oi

ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS

Oi1

ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
Hauteurs d'eau supérieure à 1 mètre
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS

— — —

Limite de secteur de hauteur d'eau

174.00

Cote de crue centennale , crue de référence

— — — — —

Limite de zone

50 0 50 100 mètres

Mis documents APPRI/SAT-LR 002 juillet 2010 WCH 9310340